

RAPPORTEUR : Madame Evelyne AZIHARI

OBJET : Formation d'un groupement de commandes entre la commune de Châtellerault et la communauté d'agglomération du pays châtelleraudais pour un marché de services relatif à l'élaboration et au suivi du contrat d'exploitation des installations de chauffage.

Mesdames, Messieurs,

La commune de Châtellerault a confié en 1996 à un prestataire privé l'exploitation et la maintenance d'une partie de leurs installations de chauffage respectives. La Communauté d'agglomération du pays châtelleraudais l'a rejoint ensuite par avenant. Le contrat qui les lie à ce prestataire arrivera à son terme en septembre 2012. Dans le but de rédiger le futur contrat d'exploitation, de préparer l'appel d'offres pour choisir le futur prestataire et d'optimiser, dans un souci d'économie et de sobriété énergétique, les prestations qui feront l'objet de ce marché, la commune de Châtellerault et la CAPC souhaitent conjointement s'adjoindre les services d'un bureau d'études. A cette fin, elles forment un groupement de commandes pour lancer un marché de services dans le courant de l'année 2011.

* * * * *

VU l'article 8 du code des marchés publics, relatif aux groupements de commandes ;

CONSIDERANT qu'une convention constitutive est nécessaire pour créer le groupement de commandes et définir les modalités de son fonctionnement ;

CONSIDERANT la nécessité de distinguer un des membres du groupement comme coordonnateur, chargé de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou plusieurs cocontractants ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de déterminer la composition de la commission d'appels d'offres (C.A.O) du groupement :

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- de créer un groupement de commandes composé de la commune de Châtellerault et de la communauté d'agglomération du pays châtelleraudais pour les prestations du bureau d'études chargé d'élaborer le futur contrat d'exploitation d'une partie des installations de chauffage de la commune de Châtellerault et de la CAPC dans le cadre d'une tranche ferme et d'assurer le suivi du prestataire dans le cadre d'une tranche conditionnelle,
- d'approuver la désignation de la communauté d'agglomération comme coordonnateur de ce groupement de commandes,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention de création de ce groupement de commandes,
- de procéder à l'élection de deux représentants de la C.A.O de la ville de Châtellerault, élus parmi ses membres ayant voix délibérative : M. MIS, comme titulaire et M. LARDON, comme suppléant.

Pour : 28

Contre : 0

Abstentions : 4

(MM. CIBERT, GRATTEAU(1 pouvoir), MONAURY)

Certifiée exécutoire

Par le maire de la commune de Châtellerault

Transmis à la sous préfecture, le 25/01/2011 n° 358

Publié au siège de la Mairie, le 24/01/2011

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Emmanuelle ADAM